



BANQUE des  
**TERRITOIRES**

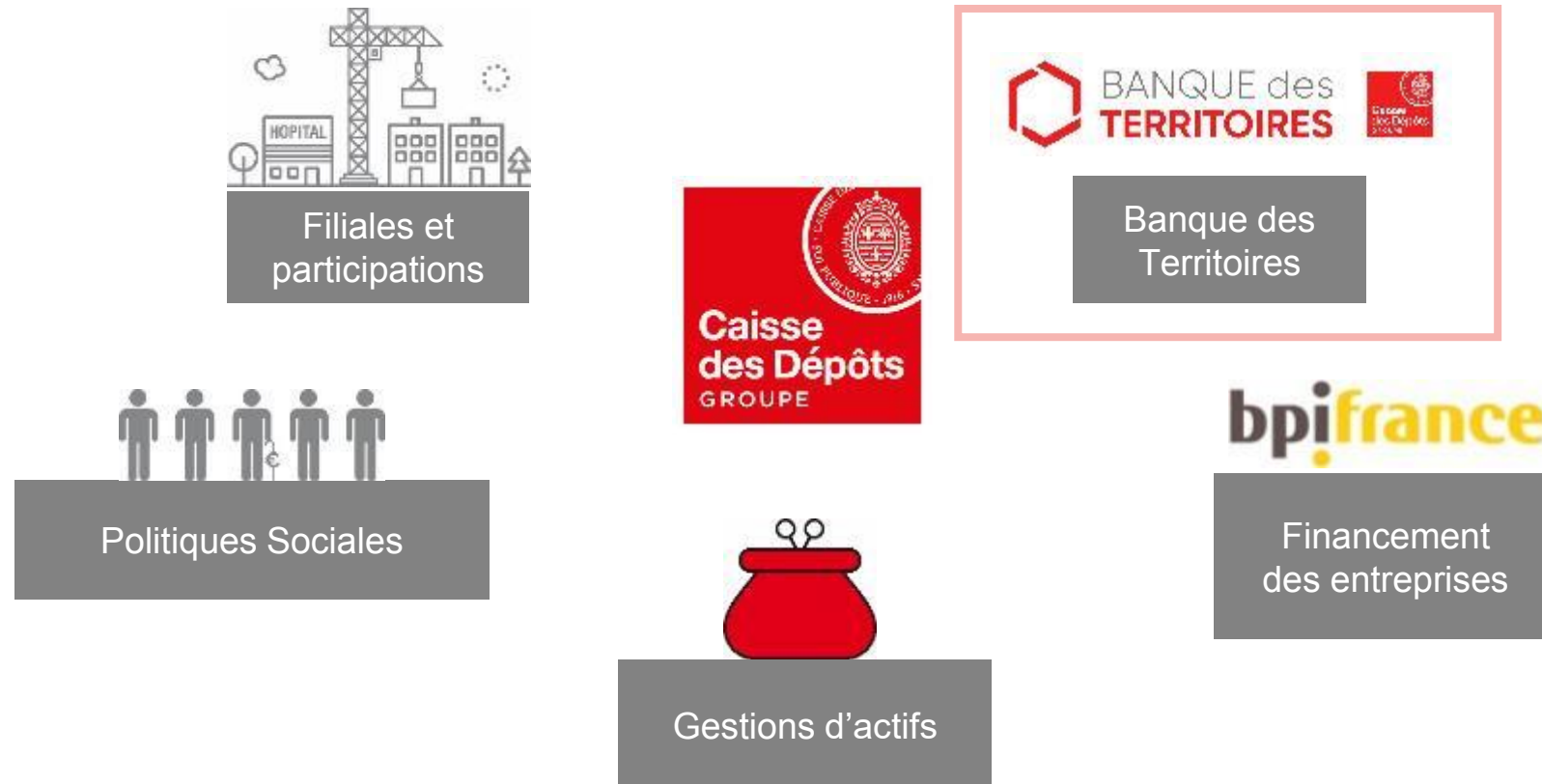


# L'offre de la Banque des territoires

Développement économique et relance industrielle

# La Banque des Territoires

Un des 5 métiers du groupe Caisse des Dépôts



# OBJECTIF : Répondre aux enjeux des territoires

La Banque des Territoires regroupe les offres de la Caisse des Dépôts et de ses participations stratégiques (SCET, CDC Habitat) **au service des territoires**.

Elle intervient pour des territoires **plus connectés, plus durables, plus inclusifs et plus attractifs**, avec plusieurs types de prestations : du conseil et de l'ingénierie, des prêts, de l'investissement en fonds propres, des services bancaires, des consignations et des dépôts spécialisés...

## Conseiller

**Conseil, ingénierie et appui aux territoires**,  
pour accompagner leurs stratégies de développement

## Financer

**Une offre complète de financement**  
prêts, investissement en fonds propres,  
financements du programme d'investissement d'avenir,  
services bancaires

## Opérer

**Gestion directe et indirecte pour le compte des clients**  
notamment en matière de logement

*L'offre modulaire permet d'accompagner nos clients de façon ponctuelle ou sur toute la chaîne de valeur d'un projet.*



LE GRAND PLAN  
D'INVESTISSEMENT



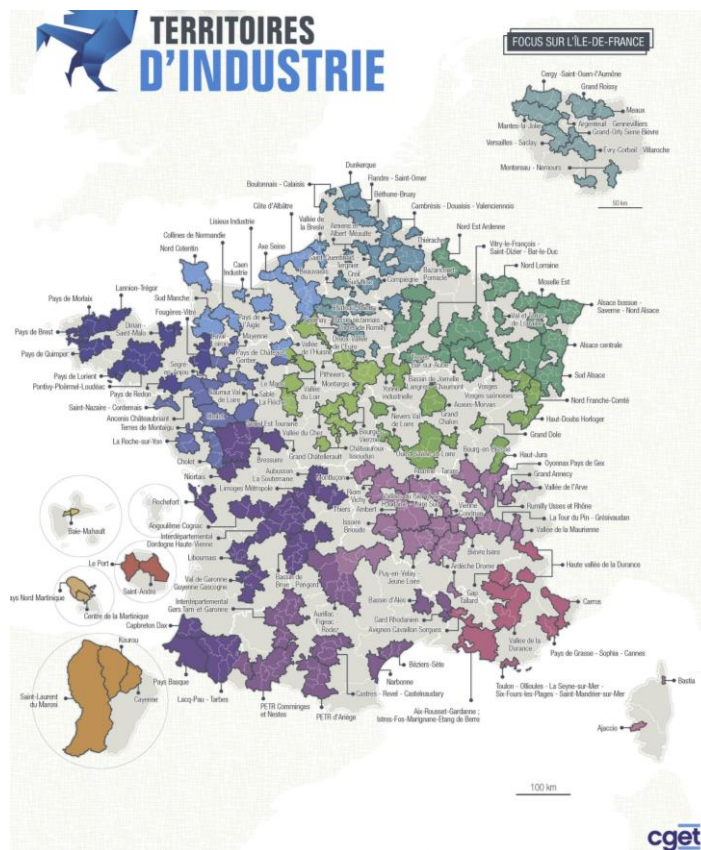
# Interventions en matière de développement économique

Depuis 2018, la Banque des Territoires accompagne les projets des acteurs publics, les acteurs du logement social et les professions juridiques. Bpifrance est la Banque des Entreprises...

MAIS la Banque des Territoires intervient dans le domaine du développement économique avec plusieurs types d'actions :

- Des partenariats avec les **acteurs de l'écosystème** : Collectivités locales, Chambres consulaires, agences d'attractivité, pôles de compétitivité...
- Le financement de l'**Economie sociale et solidaire** (ESS) et de l'innovation sociale : dotations de fonds, soutien à l'accompagnement, investissements dans des structures...
- L'intervention dans l'**immobilier d'entreprises** : investissement dans des sociétés de projet.
- La mise en œuvre de **Programmes Nationaux** : Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Territoires d'industrie (Relance industrielle).

# Programme Territoires d'industrie



- Lancement du programme « Territoires d'industrie » en novembre 2018 pour affirmer une volonté de l'Etat de reconquête des territoires industriels
- Labellisation de 148 Territoires, dont 9 en Ile-de-France
- Gestion décentralisée avec un pilotage confié au Conseil régional
- Animation au niveau du territoire, partagée entre un élu et un industriel
- Définition des actions au niveau de chaque Territoire d'industrie
- Objectifs des actions : attirer, recruter, innover, simplifier, installer
- La Banque des Territoires accompagne le dispositif et propose une offre dédiée aux collectivités et aux industriels

# Une initiative partenariale État / Collectivités territoriales

Identifier / soutenir et accélérer les initiatives territoriales favorables au développement de l'industrie en France

Contractualisation des projets de territoires au niveau des Territoires

Un binôme pilote élu - industriel au niveau local

Coordination confiée aux Conseils régionaux – Comités de pilotage régionaux

Mise à disposition par l'État et les opérateurs d'une boîte à outils adaptée ou dédiée aux territoires d'industrie

Pour susciter et accélérer des projets de territoires (le « panier de services »)

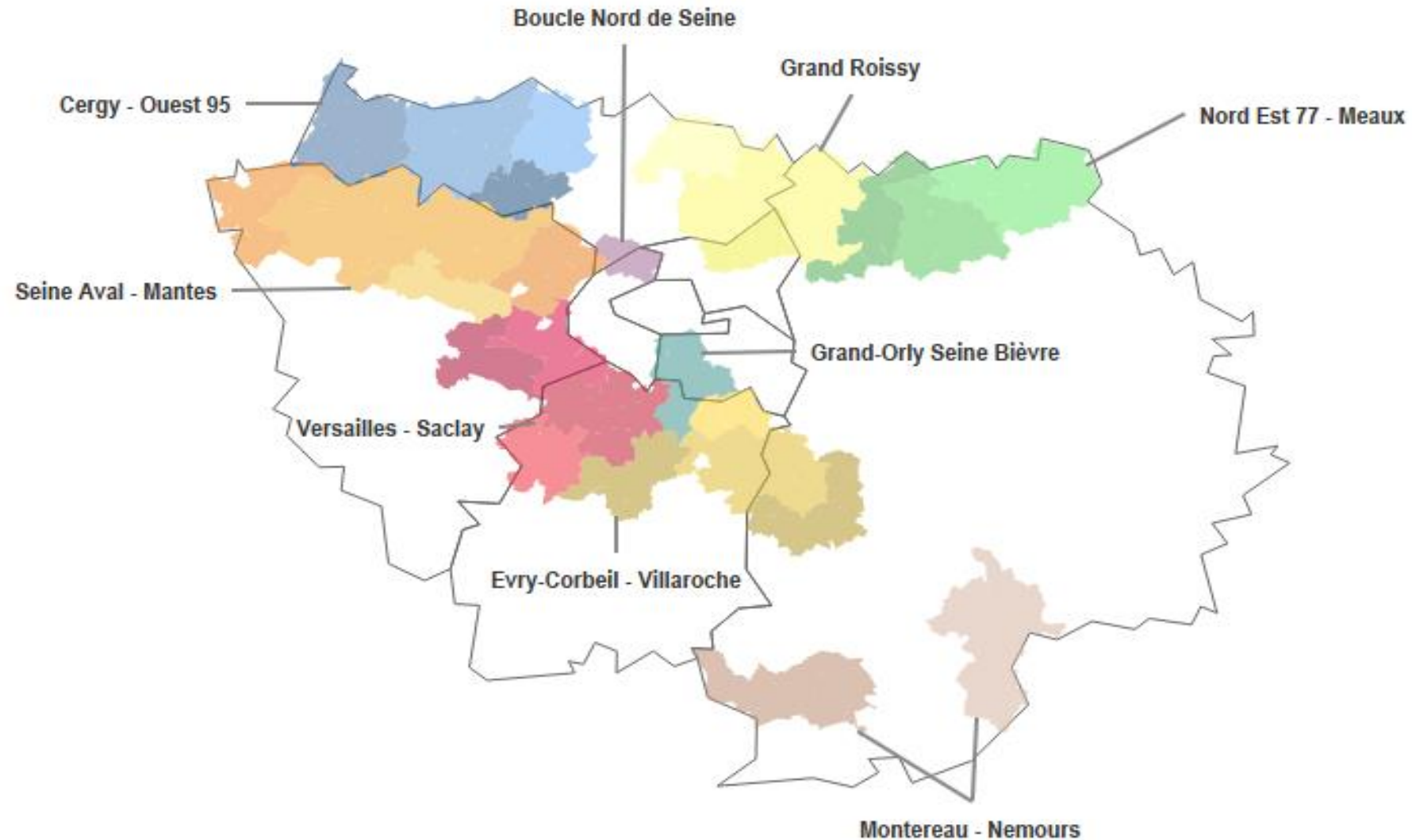
# Le « panier de services »

Les services de l'État et les opérateurs nationaux mobilisés dans le cadre d'un « panier de services »



**ATTIRER**  
**RECRUTER**  
**INNOVER**  
**SIMPLIFIER**  
**INSTALLER**

# Cartographie des Territoires d'industrie en Ile-de-France





# Déclinaison du Programme en Ile-de-France

- **Fin 2018** : démarrage du dispositif avec l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, territoire expérimental, signature d'un protocole le 22 mars 2019.
- **Mai 2019** : accord Préfet de Région/Présidente de Région pour une mise en œuvre du Programme selon des modalités spécifiques pour l'Ile-de-France :
  - Programme Territoires d'industrie intégré dans la démarche engagée pour des Bassins d'emploi et portée conjointement par l'Etat et le Conseil régional ;
  - Pas de création d'une nouvelle gouvernance ;
  - Création de groupes de travail « Territoire d'industrie » dans les Bassins d'emploi concernés ;
  - Pas de contractualisation avec les territoires.
- **Octobre 2019** : validation des actions proposées par les territoires.
- **2020/2021** : lancement et financement des premières actions.

# Relance industrielle : contexte

La crise sanitaire a mis en évidence **la dépendance** de l'industrie et fait de la **réindustrialisation une priorité nationale** :

- **L'Etat** a mobilisé des enveloppes spécifiques dans le cadre de France Relance
- **La Région Ile-de-France** a développé des dispositifs dédiés au secteur industriel
- **La Banque des Territoires prévoit un somme de plus de 1 Md€** pour la relance industrielle :
  - 800 M€ en fonds propres
  - 250 M€ en prêts
  - 26 M€ en ingénierie

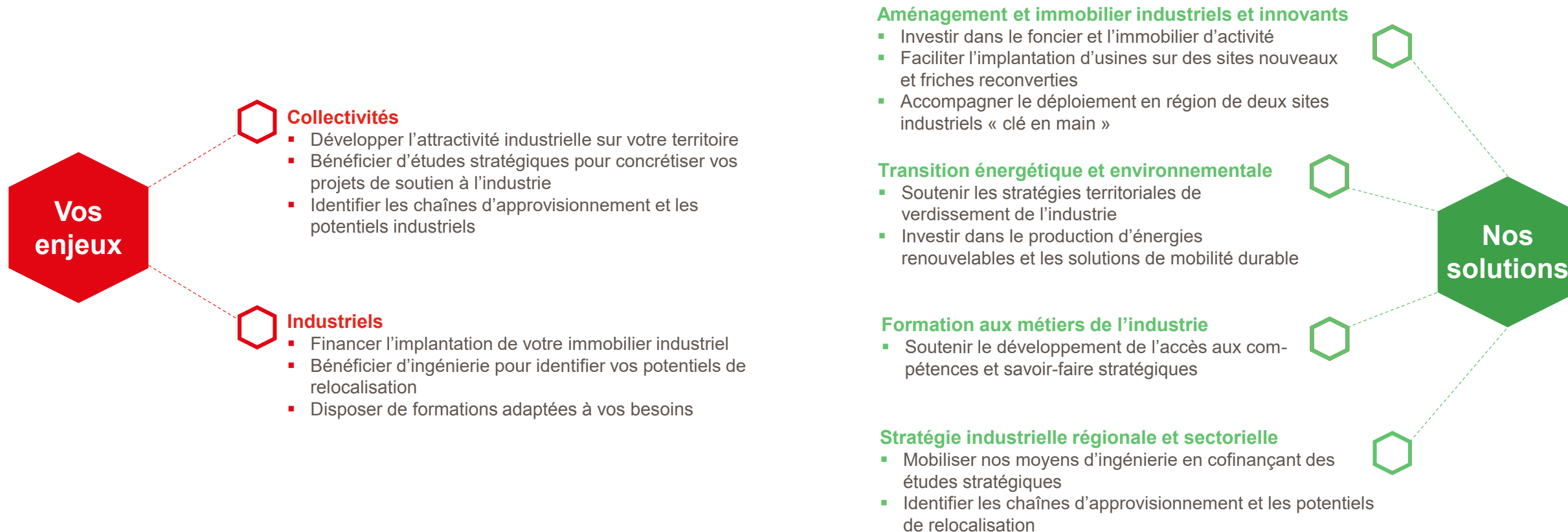
**TOUS les territoires sont concernés**

**LES INDUSTRIELS peuvent être accompagnés**

# La Banque des Territoires

## renforce son action en faveur de l'attractivité industrielle

Opérateur historique du développement local aux côtés des acteurs locaux et de l'Etat, la Banque des Territoires vous accompagne dans le concrétisation de vos projets, en vous proposant une offre complète et sur-mesure.



**1 Md €** Nous mettons à votre disposition notre palette d'outils pour vos projets industriels ou pour vous permettre de limiter votre impact écologique et énergétique

# Modalités d'intervention de la Banque des Territoires

- **Modes d'intervention** de la Banque des Territoires :
  - Ingénierie
  - Aides au démarrage (secteur de la formation)
  - Fonds propres (immobilier, numérique, énergie propre, transport propre, formation)
  - Prêts (structures éligibles)
  - Consignations, services bancaires
  
- **Bénéficiaires** :
  - Collectivités locales
  - Industriels
  - Structures partenaires

# Ingénierie

- **Types d'études**

- **Etudes à caractère général, stratégique et/ou thématiques**

- Aider à formaliser une approche prospective et stratégique sur un bassin d'activité pour la mise en place de stratégies territoriales industrielles.*

- **Etudes de planification et de préfiguration**

- Aider à la maturation de projets et l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ces crédits sont utilisés pour identifier des opérations d'investissement sur des projets industriels en accompagnement des acteurs locaux.*

- **Etudes dans le cadre d'un projet d'investissement identifié**

- Crédits d'ingénierie pré-opérationnelle pour le montage juridique et financier.*

- **Montants** : un maximum de 50 % de la dépense

- **Des aides spécifiques** dans le domaine de la formation (écoles de production,...)

# Des prêts dédiés aux enjeux d'activité économique

- **Projets éligibles** : Acquisition de parcelles et travaux d'aménagement
- **Prêt GAIA TERRITORIAL et GAIA TERRITORIAL COURT TERME** :  
Financement des opérations foncières pour lesquelles l'emprunteur a vocation à **REVENDE** les parcelles après les avoir aménagées
- **PRÊT GAIA TERRITORIAL LONG TERME** :  
Financement des opérations foncières pour lesquelles l'emprunteur a vocation à **LOUER** les parcelles après les avoir aménagées
- **Taux** : Taux variable Indexé sur le taux du livret A avec une marge de 0,8%
- **Durée** : une durée et un différé d'amortissement longs pour permettre d'étaler le cout du foncier

# Qui viennent compléter nos prêts thématiques à destination des collectivités



## Eau

Réseaux, GEMAPI, infrastructures diverses...

**AQUAPRÊT**



## Mobilité

Liaisons douces, infrastructure de transport...

**MOBIPRÊT**



## Education

Crèches, écoles, accueil de loisirs, cantines, gymnases...

**EDUPRÊT**



## Rénovation énergétique des bâtiments

Pour les projets permettant des gains >30 %

**GPI AMBRE**



## Tourisme

Projet de mise en valeur touristique, hébergement...

**RELANCE TOURISME**



## Relance verte

Valorisation de la biodiversité, recyclage et déchets...

**RELANCE VERTE**



## Relance santé

Infrastructures de santé...

**RELANCE SANTE**

**Taux unique :**

Livret A + 0,6 %

**Durées :**

de 25 à 50 ans et plus

**Si critère TEE :**

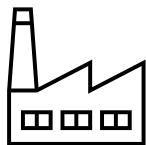
Possibilité de taux fixe avec la BEI

# Immobilier industriel :

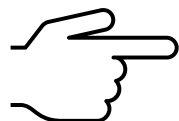
## Une prise de participation jusqu'à 49% au capital d'une société de portage immobilière

Pour faciliter le montage immobilier de l'opération et permettre au partenaire industriel de consacrer ses fonds propres à son processus de production

La Banque des Territoires intervient en tant qu'investisseur avisé d'intérêt général en recherchant la création de valeur financière et sociétale à long terme.



Nos critères d'intervention sont les suivants



Accompagnement en ingénierie pour la réalisation du projet (co-financement d'études)

- ✓ Création d'une société de projet pour construire ou réhabiliter un bâtiment
- ✓ Apport de fonds propres dans la Société de projet
- ✓ Recours à la dette bancaire entre 60% et 80% de besoin de financement
- ✓ Acquisition via un contrat de construction sécurisé : VEFA, CPI
- ✓ Liquidité de l'actif ou des parts à horizon de 7 ans, organisée dès le montage du projet avec le partenaire industriel
- ✓ Signature d'un bail avec le partenaire industriel
- ✓ Une rentabilité visée cohérente avec le risque
- ✓ Recherche de certifications environnementales en lien avec l'activité concernée



# CONSIGNATIONS

- Mission historique d'intérêt général confiée à la Caisse des Dépôts et Consignations depuis 1816, la consignation apporte une sécurité et une protection aux droits des personnes physiques et morales.
- La consignation est obligatoirement prévue par une disposition législative ou réglementaire ou ordonnée, soit par une décision de justice, soit par une décision administrative ».
- **EXEMPLE 1 : La consignation comme garantie financière environnementale préventive pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**
  - La mise en activité d'une installation classée tant pour ce qui est de l'autorisation initiale que de l'autorisation de changement d'exploitant est subordonnée à la constitution de garanties financières. Cette garantie financière peut être constituée sous forme de consignation à la Banque des Territoires.
  - La consignation de cette garantie ICPE est un cautionnement préventif destiné à assurer notamment : la surveillance du site, le maintien en sécurité de l'installation, les interventions éventuelles en cas d'accident avant ou après fermeture, la remise en état du site après fermeture ainsi que la mise en sécurité du site.
- **EXEMPLE 2 : La Consignation comme outil de réhabilitation des friches industrielles**

Le dispositif Tiers demandeur permet au préfet de prescrire à un tiers qui en fait la demande, les obligations de réhabilitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement, en substitution du dernier exploitant. Ce dispositif a pour objectif de fluidifier, faciliter et sécuriser la réhabilitation des friches industrielles. Un système de garanties financières permet de sécuriser les travaux de réhabilitation. Le préfet statue, par arrêté préfectoral, sur la substitution en précisant les travaux à réaliser, les délais associés ainsi que le montant et la durée de la garantie financière. Cette garantie financière peut être constituée sous forme de consignation à la Banque des Territoires.

# Valeur ajoutée de la consignation

## Tiers de confiance - Neutralité

En tant qu'institution financière publique investie d'une mission d'intérêt général, la Caisse des Dépôts répond à toute demande de consignation dès lors qu'elle répond aux exigences légales et réglementaires

## Sécurité

La consignation des sommes auprès d'un tiers de confiance institutionnel permet de préserver les intérêts des parties prenantes tout en favorisant l'acceptabilité du projet



## Efficienc du dispositif

## Fonds rémunérés

Les fonds consignés sont bonifiés d'un intérêt dont le taux est fixé par décision du Directeur Général de la Caisse des Dépôts après avis de la Commission de surveillance et approbation du Ministre chargé de l'Economie (actuellement 0,30%)

## Gestion gratuite

La réalisation des opérations et le traitement du dossier sont effectués à titre gratuit

## Rapidité de traitement

Basé sur la complétude du dossier et le délai de traitement imposé par le code monétaire et financier



# CONTACTS

Banque des Territoires  
Direction régionale Ile-de-France  
2, avenue Pierre Mendès France  
75 013 PARIS

## Référent régional :

Christophe Brezillon  
[christophe.brezillon@caissedesdepots.fr](mailto:christophe.brezillon@caissedesdepots.fr)

06 60 45 62 70

## Directeurs Territoriaux :

- 75 : Jean-Philippe Leyrat, [jean-philippe.leyrat@caissedesdepots.fr](mailto:jean-philippe.leyrat@caissedesdepots.fr)
- 77/94 : Anne Mcqueen, [anne.mcqueen@caissedesdepots.fr](mailto:anne.mcqueen@caissedesdepots.fr)
- 78/92 : Grégoire Charbaut, [gregoire.charbaut@caissedesdepots.fr](mailto:gregoire.charbaut@caissedesdepots.fr)
- 91/Région : Fabien Ducasse, [fabien.ducasse@caissedesdepots.fr](mailto:fabien.ducasse@caissedesdepots.fr)
- 93/95 : Camille Picard, [camille.picard@caissedesdepots.fr](mailto:camille.picard@caissedesdepots.fr)